

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 22 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Estelle MORIO, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Chantal DEMANGEON à M. Bernard BASTIER
M. Henri-Philippe LAMY à M. Pierre-Yves LE GROGNEC
M. Patrick GUILBAUDEAU à Joël DANIEL
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	15 mars 2022
Date de l'affichage	16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	32

2022 13 Vote du compte administratif 2021

Rapporteur : P. Jacqueminot

La date limite de vote, par les assemblées délibérantes, des comptes de gestion du comptable et des comptes administratifs 2021 est fixée au 30 juin, en application de l'article L.1612-12 du CGCT.

Le compte administratif de la commune de Guidel pour l'exercice 2021 a été arrêté le 10 février 2022. Concernant l'exercice 2021, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal.

Le compte administratif fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe.

Les résultats du compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent antérieur reporté	3 605 027,87 €
Dépenses de l'exercice	- 9 718 106,71 €
Recettes de l'exercice	11 550 002,50 €
Résultat de clôture	5 436 923,66 €

Le résultat de clôture en fonctionnement ressort à **5 436 923,66 €**

Section d'investissement

Excédent antérieur reporté	89 353,35 €
Dépenses de l'exercice	- 4 256 562,40 €
Recettes de l'exercice	5 001 978,29 €
Résultat de clôture	834 769,24 €

Le résultat de clôture en investissement ressort à **834 769,24 €**

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 15 mars 2022,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du receveur.

Adopté par 23 voix pour – 4 contre (LE GROGNEC Pierre-Yves qui a procuration de LAMY Henri-Philippe, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis) et 5 abstentions (BASTIER Bernard qui a procuration de DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François, MORIO Estelle).

(M. le Maire se retire de la salle au moment du vote).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 23 Mars 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

